



Procès-verbal de la vingt-sixième (26<sup>e</sup>) séance (régulière) du conseil d'administration du Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux de la Mauricie-et-du-Centre-du-Québec (CIUSSS MCQ) tenue le mardi 13 février 2018, à 19 h, au Club des aînés situé au 480, boulevard Saint-Joseph à Saint-Tite.

Procès-verbal adopté le 2018-03-20

Présences :	Absences :
M. Richard Desrochers (président)	M. Michel Dostie
M. Marc Descôteaux (vice-président)	M <sup>me</sup> Chantal Plourde
M. Martin Beaumont (secrétaire)	
M. Richard Beauchamp	
M <sup>me</sup> Julie Beaulieu	
D <sup>r</sup> Christian Carrier	
M. Marcel Dubois	
D <sup>r</sup> Jocelyn Hébert	
M. Michel Larrivé	
M <sup>me</sup> Jessica Lesage	
M <sup>me</sup> Elana MacDougall (par conférence téléphonique)	
M. Carl Montpetit	
M <sup>me</sup> Danielle Philibert	
M. André Poirier	
M. Érik Samson	

#### Invités :

M<sup>me</sup> Marie-Ève Boivin  
M<sup>me</sup> Chantal Carignan  
M. Martin D'Amour  
M. Jean Giguère  
M<sup>me</sup> Lyne Girard  
M. Roger Guimond  
M<sup>me</sup> Louise Laviguer  
M<sup>me</sup> Élise Leclair  
D<sup>r</sup> André Poirier  
M<sup>me</sup> Josée Simoneau

## POINTS STATUTAIRES

### CA-26-01. OUVERTURE DE LA SÉANCE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

La séance ayant été convoquée dans les délais prescrits par le Règlement sur la régie interne du conseil d'administration et le quorum étant constaté, M. Richard Desrochers, président, déclare la séance ouverte à 19 h 02.

Sur proposition de M. Carl Montpetit, appuyée par M<sup>me</sup> Julie Beaulieu, le conseil d'administration adopte le projet d'ordre du jour de la présente rencontre tel que proposé.

### CA-26-02. DÉCLARATION DE CONFLIT D'INTÉRÊTS ET PRISE DE CONSCIENCE DES ENGAGEMENTS STRATÉGIQUES

Le président demande aux membres présents s'ils s'estiment être en conflit d'intérêts par rapport à l'un ou l'autre des points à l'ordre du jour. Aucune déclaration de conflit d'intérêts n'est émise.

## COMITÉS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

### CA-26-03. RAPPORT DES PRÉSIDENTS DES COMITÉS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Les présidents des comités résument les principaux sujets discutés lors des rencontres tenues depuis la dernière séance régulière du conseil d'administration :

- Comité de vérification (CV) | 2018-01-17 | M. Marcel Dubois
  - Mandat d'audit externe 2017-2018

- Remboursement par anticipation d'un emprunt – Centre de santé et de services sociaux du Haut-Saint-Maurice
- Contrats de location
  - o Bail stationnement intersection ouest rues Saint-Honoré et Bellefeuille à Trois-Rivières
  - o Bail GACEQ du 731, rue Sainte-Julie
- Reddition de comptes – Loi sur la gestion et le contrôle des effectifs (LGCE) – Contrats de services de plus de 25 000 \$
- Bureau d'audit interne (BAI)
- Gestion intégrée des risques – Registre d'identification des risques organisationnels
- Processus budgétaire 2018-2019
- Rapports financiers 2017-2018
- Rapport trimestriel AS-617 période 9, 2017-2018
- Autorisation des dépenses des hors-cadres
- Comité de vigilance et de la qualité (CVQ) | 2018-01-24 | M. Marc Descôteaux
  - Rencontre avec la Direction générale adjointe aux programmes sociaux et de réadaptation et la Direction du programme déficience intellectuelle, trouble du spectre de l'autisme et déficience physique (DI-TSA-DP)
  - Dossier de la commissaire aux plaintes et à la qualité des services
  - Suivi de l'avancement du plan d'action 2017-2018 suite aux recommandations du CUCI
  - Avancement des travaux pour l'agrément
  - Offre d'un deuxième bain en CHSLD
- Comité sur la responsabilité populationnelle (CRP) | 2018-02-06 | M. Michel Dostie
  - Présentation du projet de politique concernant la présence du proche aidant sur toutes les unités de soins de courte durée et les urgences
  - Procédures – Déplacement des usagers
  - Accompagnement sur la légalisation du cannabis
  - Tableau de bord des indicateurs sur la responsabilité populationnelle
  - État de situation – Programme de soutien aux organismes communautaires (PSOC)
- Comité de gouvernance et d'éthique (CGÉ) | 2018-02-08 | M. Michel Larrivée
  - Report de la formation initialement prévue le 23 janvier 2018 et annulée en raison des intempéries
  - Mentorat
  - Plan d'action 2018-2019 de chacun des comités du CA
  - Retour concernant le sondage effectué sur les modalités de rétroaction aux membres du CA

Suite à la présentation des présidents des comités du conseil d'administration, les administrateurs sont invités à faire part de leurs questions, leurs remarques ou leurs préoccupations :

- En référence à la discussion tenue lors de la présentation du rapport du président du comité de vigilance et de la qualité, un administrateur demande si le taux d'assurance salaire élevé a un impact sur l'accessibilité et la qualité des soins et services. M<sup>me</sup> Louise Lavigreur, directrice de la qualité, de l'évaluation, de la performance et de l'éthique, souligne qu'une analyse en lien avec le rapport de gestion des risques a été faite et qu'il n'existe aucun lien de cause à effet sur la qualité des soins. M. Martin Beaumont, président-directeur général, renchérit que l'accessibilité aux services est en croissance. Il se peut que l'organisation procède à certains délestages de services lorsqu'il y a une incapacité de remplacement. La corrélation entre l'assurance salaire et le temps supplémentaire est probable et assure à l'heure actuelle le maintien des services.

## RÉSOLUTIONS EN BLOC

Les points CA-26-09. « Démission d'un directeur adjoint des services professionnels et d'un chef de département », CA-26-11. « Modification du Règlement de régie interne du Conseil des médecins, dentistes et pharmaciens », CA-26-12. « Adoption de la politique de relations de presse » et CA-26-17. « Reddition de comptes – Loi sur la gestion et le contrôle des effectifs (LGCE) – Contrats de services conclus de plus de 25 000 \$ » ont été retirés temporairement de la présente section aux fins de discussion.

Sur proposition de M. Marc Descôteaux, appuyée de M<sup>me</sup> Julie Beaulieu, le conseil d'administration adopte à l'unanimité tous les autres sujets inscrits à la section « Résolutions en bloc ».

### **CA-26-04. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA 25<sup>E</sup> SÉANCE (RÉGULIÈRE)**

Adoption à l'unanimité du procès-verbal de la séance régulière du 12 décembre 2017.

### **CA-26-05. AFFAIRES DÉCOULANT DES SÉANCES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

Document d'information présentant les suivis réalisés suite aux séances du conseil d'administration.

### **CA-26-06. RAPPORT DU PRÉSIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

Rapport permettant de constater les actions réalisées par le président du conseil d'administration en lien avec l'un ou l'autre de ses champs de responsabilités (fonctionnement du conseil d'administration et de ses comités, ainsi que la gouvernance du CIUSSS MCQ), et ce, pour la période du 13 décembre 2017 au 13 février 2018.

### **CA-26-07. RAPPORT DU PRÉSIDENT-DIRECTEUR GÉNÉRAL**

Rapport permettant de constater les actions réalisées par le président-directeur général en lien avec les axes stratégiques de l'établissement, et ce, pour la période du 13 décembre 2017 au 13 février 2018.

### **CA-26-08. MODIFICATIONS DE STATUTS ET AVIS DE DÉMISSION DE MÉDECINS, DENTISTES ET PHARMACIENS**

La Loi sur les services de santé et les services sociaux (LSSSS) attribue au conseil d'administration la responsabilité de nommer les médecins, dentistes et pharmaciens exerçant leur profession au sein de l'établissement. Il doit également leur attribuer un statut, leur accorder des privilèges et prévoir les obligations qui y sont rattachées selon un processus à observer et les exigences requises.

En vertu de la LSSSS, un médecin ou un dentiste qui décide de cesser d'exercer sa profession dans l'établissement doit donner au conseil d'administration un préavis d'au moins soixante (60) jours. Toutefois, la Loi permet au conseil d'administration d'autoriser un départ sans un tel préavis, dans certaines conditions. Enfin, il est exigé que le conseil d'administration informe le ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS) de ces départs.

#### *Objectifs*

1. Donner suite aux recommandations formulées par le comité exécutif transitoire du Conseil des médecins, dentistes et pharmaciens (CMDP) à ses assemblées du 12 décembre 2017 et du 16 janvier 2018 portant sur :
  - 2 demandes de modification de statuts;
2. Prendre acte de 10 avis de démission de médecins, dentistes et/ou pharmaciens.

## **Résolution CA-2018-01**

### **Modifications de statuts et avis de démission de médecins, dentistes et pharmaciens**

CONSIDÉRANT l'analyse faite par le conseil d'administration des recommandations formulées par le Conseil des médecins, dentistes et pharmaciens [ci-après « CMDP »] les 12 décembre 2017 et 16 janvier 2018;

CONSIDÉRANT les articles 254 et 255 de la Loi sur les services de santé et les services sociaux [ci-après « LSSSS »] prévoyant qu'un médecin ou un dentiste qui décide de cesser d'exercer sa profession dans l'établissement doit donner au conseil d'administration un préavis d'au moins soixante (60) jours;

CONSIDÉRANT les articles 245 et 256 de la LSSSS précisant que le conseil d'administration doit, tous les trois (3) mois, aviser le ministère de la Santé et des Services sociaux [ci-après « MSSS »] des demandes de nomination ou de renouvellement de nomination qu'il a acceptées, ainsi que de toute décision d'un médecin ou d'un dentiste de cesser d'exercer sa profession;

IL EST PROPOSÉ, DÛMENT APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

#### **DE PRENDRE ACTE des avis de démission, D'INFORMER le MSSS et DE REMERCIER pour les services rendus au sein de l'établissement, les médecins, dentistes et/ou pharmaciens suivants :**

1. **D<sup>r</sup> Alain Bilodeau**, omnipraticien, membre associé du CMDP, RLS Drummondville, dont l'avis de démission est daté du 4 novembre 2017 et laquelle est effective depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2017.
2. **D<sup>r</sup> Pierre Gagné**, nucléiste, membre actif du CMDP, RLS Trois-Rivières, dont l'avis de démission est daté du 8 janvier 2018 et laquelle sera effective le 31 mars 2018.
3. **D<sup>r</sup> Gilles Garneau**, dentiste, membre associé du CMDP, RLS Drummondville, dont l'avis de démission est daté du 17 novembre 2017 et laquelle est effective depuis cette date.
4. **D<sup>r</sup> Sylvain Labbé**, omnipraticien, membre actif du CMDP, RLS Arthabaska-et-de-l'Érable, dont l'avis de démission est daté du 1<sup>er</sup> décembre 2017 et laquelle sera effective le 1<sup>er</sup> juillet 2018.
5. **D<sup>r</sup> France Lambert**, néphrologue, membre actif du CMDP, RLS Trois-Rivières, dont l'avis de démission est daté du 21 novembre 2017 et laquelle sera effective le 10 septembre 2018.
6. **D<sup>r</sup> Hugues Parenteau**, omnipraticien, membre actif du CMDP, RLS Arthabaska-et-de-l'Érable, dont l'avis de démission est daté du 29 novembre 2017 et laquelle sera effective le 30 juin 2018.
7. **D<sup>r</sup> Michel Patry**, gynécologue-obstétricien, membre actif du CMDP, RLS Trois-Rivières, dont l'avis de démission est daté du 8 janvier 2018 et laquelle sera effective le 29 juin 2018.
8. **D<sup>re</sup> Samiha Poudrier**, omnipraticienne, membre actif du CMDP, RLS Centre-de-la-Mauricie, dont l'avis de démission est daté du 29 novembre 2017 et laquelle est effective depuis le 1<sup>er</sup> novembre 2017.
9. **D<sup>r</sup> Réjean Duplain**, omnipraticien, membre actif du CMDP, RLS Trois-Rivières, dont l'avis de démission est daté du 22 novembre 2017 et laquelle est effective depuis cette date.
10. **M<sup>me</sup> Caroline Charest**, pharmacienne, membre associé du CMDP, RLS Trois-Rivières, dont l'avis de démission est daté du 12 novembre 2017 et laquelle est effective depuis le 1<sup>er</sup> juillet 2017.
11. **M. Yvon Rousseau**, pharmacien, membre actif du CMDP, RLS Maskinongé, dont l'avis de démission est daté du 12 novembre 2017 et laquelle sera effective le 15 février 2018.

#### **D'OCTROYER un statut de membre honoraire du CMDP à :**

12. **D<sup>r</sup> Réjean Duplain**, omnipraticien, RLS Trois-Rivières.
13. **D<sup>r</sup> France Lambert**, néphrologue, RLS Trois-Rivières.

#### **CA-26-09. DÉMISSION D'UN DIRECTEUR ADJOINT DES SERVICES PROFESSIONNELS ET D'UN CHEF DE DÉPARTEMENT**

D<sup>re</sup> Rafika Dahmane, directrice des services professionnels (DSP) adjointe pour le RLS Trois-Rivières et le RLS Vallée-de-la-Batiscan, et D<sup>r</sup> Christian Arseneau, chef de département d'imagerie médicale, ont tous deux avisé de leur démission. Des démarches sont en cours afin de pourvoir leurs postes.

Suite au retrait du point de la section « Résolutions en bloc », les membres du conseil d'administration sont invités à faire part de leurs questions, leurs remarques ou leurs préoccupations :

- Quelle est votre réaction suite à ces démissions? M. Beaumont précise que D<sup>r</sup> Arseneau avait fait connaître ses intentions en acceptant un mandat de 2 ans seulement, mais que pour D<sup>re</sup> Dahmane, ce fut inattendu. Un administrateur ajoute que la démission de D<sup>re</sup> Dahmane en tant que DSP adjointe est une perte pour l'établissement puisqu'elle possède beaucoup de talent en tant que gestionnaire et qu'elle a fait un excellent travail.

#### **CA-26-10. NOMINATION DES ADJOINTS AUX CHEFS DE DÉPARTEMENT, DES CHEFS DE SERVICE ET DES ADJOINTS AUX CHEFS DE SERVICE**

Le conseil d'administration a adopté le 16 décembre 2015, le Plan de gouvernance médicale du CIUSSS MCQ. Pour faire suite à l'adoption du plan d'organisation, des départements et des services médicaux ont été créés. Des appels de candidatures ont été lancés auprès des membres du CMDP par les différents chefs de département nommés afin de doter les postes d'adjoints aux chefs de département, chefs de service et adjoints aux chefs de service. Après consultation auprès des membres de leurs départements respectifs, les chefs de département ont procédé à des recommandations de candidats auprès du comité exécutif du CMDP.

Depuis, le comité exécutif du CMDP a procédé à la nomination des adjoints et des chefs de service ci-dessous :

- Chef de service en médecine nucléaire : D<sup>r</sup> Norman Laurin;
- Adjoint au chef de service en chirurgie générale, RLS Arthabaska-et-de-l'Érable : D<sup>r</sup> Martin Rouillard;
- Adjoint au chef de service en chirurgie générale, RLS Drummond : D<sup>r</sup> Mathieu Lalancette;
- Adjoint au chef de service en chirurgie générale, RLS Centre-de-la-Mauricie : D<sup>re</sup> Valérie Marchand;
- Adjoint au chef de service en chirurgie générale, RLS Trois-Rivières : D<sup>r</sup> Jean-François Jutras;
- Adjoint au chef de service en chirurgie générale, RLS Haut-Saint-Maurice : D<sup>r</sup> El-Hadi Lakrouf.

#### **CA-26-11. MODIFICATION DU RÈGLEMENT DE RÉGIE INTERNE DU CONSEIL DES MÉDECINS, DENTISTES ET PHARMACIENS DU CIUSSS MCQ**

Suite au retrait du point de la section « Résolutions en bloc » aux fins de discussion, et sur proposition de M. Érik Samson, appuyée par M. Carl Montpetit, le sujet cité en titre est soumis à l'étude aux fins d'adoption par le conseil d'administration.

Ce projet de règlement modifié, une fois adopté, deviendra la version n<sup>o</sup> 3 du Règlement de régie interne du CMDP du CIUSSS MCQ adopté initialement le 10 mai 2016 (résolution CA-2016-48). Certains des changements apportés portent notamment sur les invités possibles lors des rencontres du CMDP, le quorum des assemblées fixé à 220 membres actifs, les modalités de convocation aux rencontres et l'utilisation du courrier électronique pour des décisions urgentes.

Les membres du conseil d'administration sont invités à poser leurs questions ou, le cas échéant, à soumettre des modifications en vue de la prise de décision :

- Quelles sont les raisons pour lesquelles le mandat du président du CMDP ne peut dépasser quatre (4) ans, ce qui semble contradictoire avec la notion de continuité? M. Beaumont prend la question en délibéré et la réponse sera acheminée aux membres du conseil d'administration ultérieurement.

## **Résolution CA-2018-02**

### **Modification du Règlement de régie interne du Conseil des médecins, dentistes et pharmaciens du CIUSSS MCQ**

CONSIDÉRANT la responsabilité du conseil d'administration d'adopter le Règlement de régie interne du Conseil des médecins, dentistes et pharmaciens [ci-après « CMDP »] du Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux de la Mauricie-et-du-Centre-du-Québec [ci-après « CIUSSS MCQ »] comme le prévoit l'article 216 de la Loi sur les services de santé et les services sociaux;

CONSIDÉRANT la nécessité de modifier le Règlement de régie interne du CMDP du CIUSSS MCQ;

CONSIDÉRANT les modifications apportées au Règlement de régie interne du CMDP du CIUSSS MCQ, initialement adopté le 10 mai 2016 (résolution CA-2016-48), par le comité exécutif du CMDP du CIUSSS MCQ le 12 décembre 2017;

CONSIDÉRANT la consultation de tous les membres du CMDP du CIUSSS MCQ lors du processus de modification du Règlement de régie interne du CMDP du CIUSSS MCQ;

CONSIDÉRANT l'acceptation unanime de la version amendée du Règlement de régie interne du CMDP du CIUSSS MCQ lors de l'assemblée générale du CMDP tenue le 13 décembre 2017;

CONSIDÉRANT la validation des modifications apportées au Règlement de régie interne du CMDP du CIUSSS MCQ par le Service des affaires juridiques;

CONSIDÉRANT l'analyse de ces modifications par les membres du conseil d'administration;

IL EST PROPOSÉ, DÛMENT APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

- de modifier le Règlement de régie interne du Conseil des médecins, dentistes et pharmaciens du CIUSSS MCQ (RG-01-003).

## **CA-26-12. ADOPTION DE LA POLITIQUE DE RELATIONS DE PRESSE**

Suite au retrait du point de la section « Résolutions en bloc » aux fins de discussion, et sur proposition de M. Michel Larrivée, appuyée par M. Marcel Dubois, le sujet cité en titre est soumis à l'étude aux fins d'adoption par le conseil d'administration.

La santé et les services sociaux sont des sujets de grand intérêt pour la population, les partenaires et les médias. La Mauricie et le Centre-du-Québec est une région hautement médiatisée (environ 800 demandes médias par année) et elle compte sur la présence de chaînes nationales de télévision en plus de journaux quotidiens, de plusieurs hebdomadaires régionaux, de journaux locaux et de nombreuses stations radiophoniques. Chaque présence dans les médias est une occasion privilégiée d'échanger avec la population.

Les membres du conseil d'administration sont invités à poser leurs questions ou, le cas échéant, à soumettre des modifications en vue de la prise de décision :

- Quels sont les rôles et responsabilités des gens sur le terrain et sont-ils outillés afin de gérer une intervention média? M<sup>me</sup> Marie-Ève Boivin, coordonnatrice du Service des communications, mentionne qu'une consigne claire à l'effet que tout représentant des médias doit être accompagné par un représentant des communications ou une personne désignée a été diffusée à tout le personnel et des rappels sont souvent faits à cet égard. Cette façon de faire était d'ailleurs déjà en place avant les fusions. Tous les porte-paroles sont bien préparés par l'équipe des communications.

### **Résolution CA-2018-03**

#### **Adoption de la politique de relations de presse**

CONSIDÉRANT l'article 4 de la Loi sur les services de santé et les services sociaux [ci-après « LSSSS »] qui stipule que toute personne a le droit d'être informée de l'existence des services et des ressources disponibles dans son milieu en matière de santé et services sociaux ainsi que des modalités d'accès à ces services et à ces ressources;

CONSIDÉRANT la procédure de rédaction des documents d'encadrement administratifs (PRO-10-001) qui stipule que le conseil d'administration doit adopter les politiques organisationnelles de l'établissement;

CONSIDÉRANT l'importance de bien coordonner les communications externes pour maximiser le rayonnement dans la communauté et accroître la confiance de la population envers l'établissement;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable du comité de gouvernance et d'éthique lors de sa consultation le 5 juin 2017;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable du comité de direction du 16 octobre 2017;

IL EST PROPOSÉ, DÛMENT APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

1. d'adopter le projet de politique de relations de presse du CIUSSS MCQ (PO-10-003);
2. de mandater le président-directeur général pour assurer la diffusion de la présente politique ainsi que son application au sein de l'établissement.

#### **CA-26-13. RAPPORT DE SUIVI DE GESTION – POLITIQUE RELATIVE À L'INTÉGRITÉ ET À LA CONDUITE RESPONSABLE EN RECHERCHE**

Suite à l'adoption de la Politique relative à l'intégrité et à la conduite responsable en recherche, il a été résolu à l'unanimité de déposer annuellement au conseil d'administration un rapport de suivi de gestion sur l'application de ladite politique. Cette politique énonce un ensemble de règles en termes d'éthique et d'intégrité scientifique dans la réalisation de projets de recherche.

Aucun cas de manquement à la conduite responsable en recherche n'a été déposé depuis l'adoption de la Politique le 8 mars 2016.

#### **CA-26-14. SIGNATURE D'UN BAIL AVEC LA VILLE DE TROIS-RIVIÈRES POUR LA LOCATION D'ESPACES DE STATIONNEMENT À L'INTERSECTION OUEST DES RUES SAINT-HONORÉ ET BELLEFEUILLE**

Depuis le 1<sup>er</sup> décembre 2012, le Centre de santé et de services sociaux de Trois-Rivières (aujourd'hui CIUSSS MCQ) loue à la Ville de Trois-Rivières des espaces (environ 60 cases) de stationnement situés à l'intersection ouest des rues Saint-Honoré et Bellefeuille à Trois-Rivières. Un peu avant l'échéance du bail actuel du 30 novembre 2016, nous avons constaté que cette location n'a pas été autorisée par l'Agence de santé et de services sociaux de l'époque (aujourd'hui par le ministre), comme prévu à l'article 263 de la LSSSS. En vertu de l'article 264 de cette même loi, tout contrat fait sans cette autorisation préalable est nul de nullité absolue.

Comme ces espaces de stationnement sont essentiels aux activités du CIUSSS MCQ, un nouveau bail, préalablement autorisé par le MSSS, doit être signé entre les parties. Afin de pouvoir continuer de bénéficier de l'usage de ce stationnement, nous avons conclu avec la Ville de Trois-Rivières une entente temporaire renouvelable de mois en mois en attendant d'obtenir l'autorisation requise du MSSS pour la signature d'un contrat à plus long terme. Le bail sera d'une durée d'une (1) année, s'échelonnant du 1<sup>er</sup> avril 2018 au 31 mars 2019 avec une option de renouvellement automatique d'année en année par la suite.

#### **Résolution CA-2018-04**

#### **Signature d'un bail avec la Ville de Trois-Rivières pour la location d'espaces de stationnement à l'intersection ouest des rues Saint-Honoré et Bellefeuille**

CONSIDÉRANT l'article 169 de la Loi sur les services de santé et les services sociaux [ci-après « LSSSS »] prévoyant qu'aucun acte, document ou écrit n'engage un établissement s'il n'est signé par le président du conseil d'administration, le président-directeur général ou, dans la mesure que le conseil d'administration détermine par règlement, par un membre du personnel de cet établissement;

CONSIDÉRANT l'article 263 de la LSSSS prévoyant qu'un établissement ne peut, sans avoir obtenu l'autorisation préalable du ministre de la Santé et des Services sociaux, louer un immeuble;

CONSIDÉRANT que le bail actuel du stationnement situé à l'intersection ouest des rues Saint-Honoré et Bellefeuille à Trois-Rivières n'a pas été autorisé préalablement à sa signature, conformément à l'article 263 de la LSSSS;

CONSIDÉRANT l'article 264 de la LSSSS prévoyant qu'est nul de nullité absolue tout contrat fait sans l'autorisation préalable du Conseil du trésor ou du ministre de la Santé et des Services sociaux chaque fois que cette autorisation est requise par la présente loi;

CONSIDÉRANT que les parties sont d'accord pour signer un contrat de location d'une durée d'un (1) an s'échelonnant du 1<sup>er</sup> avril 2018 au 31 mars 2019 avec une option de renouvellement automatique d'année en année, moyennant un coût annuel de 11 600 \$;

CONSIDÉRANT que ce stationnement d'une capacité d'environ 60 cases est essentiel aux activités du CIUSSS MCQ;

IL EST PROPOSÉ, DÛMENT APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

1. de louer auprès de la Ville de Trois-Rivières un stationnement de 1 729,1 m<sup>2</sup> à l'intersection ouest des rues Saint-Honoré et Bellefeuille à Trois-Rivières;
2. d'approuver le projet de bail ainsi que tous les termes et conditions mentionnés audit bail;
3. d'autoriser le président-directeur général à négocier, pour et au nom du CIUSSS MCQ, les modalités et conditions du bail, conditionnellement à l'obtention de l'autorisation du ministère de la Santé et des Services sociaux et de signer tout document utile ou nécessaire afin de donner plein effet aux présentes.

#### **CA-26-15. SIGNATURE D'UN CONTRAT DE LOCATION AVEC LE GACEQ CONCERNANT L'IMMEUBLE DU 731, RUE SAINTE-JULIE À TROIS-RIVIÈRES**

En septembre 2007, le Centre hospitalier régional de Trois-Rivières (aujourd'hui CHAUR) signait un contrat de location avec la Coopérative des services regroupés en approvisionnement de la Mauricie et du Centre-du-Québec (la CSRA devenue aujourd'hui le GACEQ) afin de permettre l'usage de locaux au 858, terrasse Turcotte à Trois-Rivières. Suite à la création du CIUSSS MCQ, il a été convenu de modifier l'usage des locaux du 858, terrasse Turcotte et de rendre disponibles des locaux pour le GACEQ dans l'immeuble sis au 731, rue Sainte-Julie à Trois-Rivières.

Le bail sera d'une durée de trois (3) années à partir du 1<sup>er</sup> avril 2018 avec une option de renouvellement automatique d'année en année.



### **Résolution CA-2018-05**

#### **Signature d'un contrat de location avec le GACEQ concernant l'immeuble du 731, rue Sainte-Julie à Trois-Rivières**

CONSIDÉRANT l'article 169 de la Loi sur les services de santé et les services sociaux [ci-après « LSSSS »] prévoyant qu'aucun acte, document ou écrit n'engage un établissement s'il n'est signé par le président du conseil d'administration, le président-directeur général, ou dans la mesure que le conseil d'administration détermine par règlement, par un membre du personnel de cet établissement;

CONSIDÉRANT l'article 263 de la LSSSS prévoyant qu'un établissement ne peut, sans avoir obtenu l'autorisation préalable du ministre de la Santé et des Services sociaux, donner en location, prêter ou autrement permettre l'utilisation de ses immeubles par des tiers pour une période excédant un an;

CONSIDÉRANT que le Groupe d'approvisionnement en commun de l'Est du Québec [ci-après « GACEQ »] est un partenaire du réseau de la santé et des services sociaux pour l'approvisionnement en commun des biens et des services;

CONSIDÉRANT que les parties sont d'accord pour signer un contrat de location d'une durée de trois (3) ans s'échelonnant du 1<sup>er</sup> avril 2018 au 31 mars 2021 avec une option de renouvellement d'année en année par la suite;

CONSIDÉRANT que des locaux vacants sont disponibles pour une période minimale de quatre (4) ans dans l'installation du 731, rue Sainte-Julie à Trois-Rivières;

CONSIDÉRANT que le montant du loyer annuel de 39 000 \$ permettra au Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux de la Mauricie-et-du-Centre-du-Québec [ci-après « CIUSSS MCQ »] de couvrir l'ensemble des frais d'exploitation des locaux d'une superficie de 350 m<sup>2</sup> visés par cette location;

CONSIDÉRANT que la signature de ce contrat de location n'apportera aucune contrainte dans le cadre des opérations normales de l'établissement;

IL EST PROPOSÉ, DÛMENT APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

1. de louer au GACEQ des locaux d'une superficie de 350 m<sup>2</sup> dans l'immeuble du 731, rue Sainte-Julie à Trois-Rivières;
2. d'approuver le projet de bail ainsi que tous les termes et conditions mentionnés audit bail;
3. de déclarer pour une période minimale de quatre (4) ans une superficie vacante de 350 m<sup>2</sup> au 731, rue Sainte-Julie à Trois-Rivières, tel que détaillé au projet de bail soumis pour adoption;
4. d'autoriser le président-directeur général à négocier, pour et au nom du CIUSSS MCQ, les modalités et conditions du bail, conditionnellement à l'obtention de l'autorisation du ministère de la Santé et des Services sociaux et de signer tout document utile ou nécessaire afin de donner plein effet aux présentes.

#### **CA-26-16. ADOPTION DU BILAN 2016-2017 DES ACTIVITÉS EN SÉCURITÉ INFORMATIONNELLE**

La Direction des ressources informationnelles est responsable de la sécurité informationnelle (RSI). Un bilan sur les activités de sécurité de l'information est fait et déposé annuellement au conseil d'administration.

Le MSSS a développé un outil permettant de faire un diagnostic du niveau de maturité organisationnelle en matière de sécurité informationnelle. Le bilan a été complété et ce document reflète la progression de la mise en place du rapport d'autoévaluation sur la maturité de la règle particulière sur la sécurité organisationnelle (RPSO).

### **Résolution CA-2018-06**

#### **Adoption du bilan 2016-2017 des activités en sécurité informationnelle**

CONSIDÉRANT l'importance de respecter la directive sur la sécurité de l'information gouvernementale du Secrétariat du Conseil du trésor (Loi sur la gouvernance et la gestion des ressources informationnelles des organismes publics et des entreprises du gouvernement, chapitre G-1.03, a.20);

CONSIDÉRANT l'importance accordée par le conseil d'administration à la sécurité de l'information de l'organisation;

CONSIDÉRANT l'obligation de produire un bilan annuel des activités en sécurité informationnelle en lien avec la directive énoncée par le Secrétariat du Conseil du trésor;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable formulée par le comité de vérification lors de sa rencontre du 15 novembre 2017;

IL EST PROPOSÉ, DÛMENT APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

- d'adopter le bilan 2016-2017 des activités en sécurité informationnelle.

#### **CA-26-17. REDDITION DE COMPTES – LOI SUR LA GESTION ET LE CONTRÔLE DES EFFECTIFS (LGCE) – CONTRATS DE SERVICES CONCLUS DE PLUS DE 25 000 \$ : PÉRIODE DU 2016-10-01 AU 2017-03-31 ET PÉRIODE DU 2017-04-01 AU 2017-09-30**

Selon l'article 18 de la Loi sur la gestion et le contrôle des effectifs (LGCE), le dirigeant d'un organisme public doté d'un conseil d'administration doit informer ce conseil de la conclusion de tout contrat de services comportant une dépense de 25 000 \$ et plus lors de la première réunion qui suit la date de la conclusion du contrat.

Suite au retrait du point de la section « Résolutions en bloc », les membres du conseil d'administration sont invités à faire part de leurs questions, leurs remarques ou leurs préoccupations :

- Est-ce que le rapport de la première période a été présenté au comité de vérification (CV) puisque le cheminement du dossier n'en fait pas mention? M. Beaumont confirme que oui, il a bel et bien été présenté au CV.

#### **CA-26-18. DEMANDE DE DÉROGATION À L'EXCLUSIVITÉ DE FONCTION D'UN CADRE SUPÉRIEUR (DIRECTEUR DE LA LOGISTIQUE)**

La participation de M. Raymond Dufour, directeur de la logistique, comme membre du conseil d'administration de la Fondation de l'Ermitage consiste à assister aux rencontres qui se tiendront une fois par mois, à exercer des activités diverses reliées à la Fondation, dont la promotion des activités de financement de cette dernière, ainsi qu'à participer aux décisions des orientations d'investissement de la Fondation, et ce, sans rémunération. Ceci représente approximativement de quatre (4) à cinq (5) heures par mois.

### **Résolution CA-2018-07**

#### **Demande de dérogation à l'exclusivité de fonction d'un cadre supérieur (directeur de la logistique)**

CONSIDÉRANT l'article 59 de la Loi modifiant l'organisation et la gouvernance du réseau de la santé et des services sociaux notamment par l'abolition des agences régionales (RLRQ, c. O-7.2) prévoyant l'exclusivité de fonction pour un cadre supérieur qui est nommé à temps plein et la possibilité d'exercer tout autre mandat qui lui est confié par le ministre de la Santé et des Services sociaux;

CONSIDÉRANT la Politique sur l'exclusivité de fonction (PO-10-008) du Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux de la Mauricie-et-du-Centre-du-Québec qui prévoit l'acceptation par le conseil d'administration de toute demande de dérogation à l'exclusivité de fonction pour les hors-cadres et les cadres supérieurs de l'établissement;

CONSIDÉRANT la correspondance du ministre de la Santé et des Services sociaux du 15 juillet 2015 qui stipule que les cadres supérieurs sont autorisés à participer au conseil d'administration de la fondation de leur propre établissement ou d'un autre établissement du réseau;

CONSIDÉRANT l'implication de M. Raymond Dufour, directeur de la logistique, comme membre actif du conseil d'administration de la Fondation de l'Ermitage;

CONSIDÉRANT le dépôt au conseil d'administration d'une demande d'autorisation afin d'exercer des activités complémentaires (annexe 2 de la Politique sur l'exclusivité de fonction) par M. Raymond Dufour;

IL EST PROPOSÉ, DÛMENT APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

- d'accepter la demande de dérogation à l'exclusivité de fonction de M. Raymond Dufour afin de siéger au conseil d'administration de la Fondation de l'Ermitage, pourvu que cette contribution n'ait aucun impact sur l'accessibilité et la qualité du suivi de son secteur d'activités.

#### **CA-26-19. DÉPÔT DE L'ADDENDA DE L'ENTENTE DE GESTION ET D'IMPUTABILITÉ 2017-2018**

La LSSSS ainsi que la Loi modifiant l'organisation et la gouvernance du réseau de la santé et des services sociaux notamment par l'abolition des agences régionales (LMRSSS) précisent les dispositions relatives à la signature et au suivi de l'entente de gestion.

Conformément à la résolution CA-2017-109 adoptée lors de la séance régulière du conseil d'administration du 12 décembre 2017, le PDG a signé l'addenda de l'entente de gestion et d'imputabilité le 13 décembre suivant pour faire parvenir celui-ci au MSSS.

#### **CA-26-20. REMBOURSEMENT PAR ANTICIPATION D'UN EMPRUNT CONTRACTÉ PAR LE CENTRE DE SANTÉ ET DE SERVICES SOCIAUX DU HAUT-SAINT-AURICE**

Dans le cadre d'un projet d'efficacité énergétique autofinancé, le CSSS du Haut-Saint-Maurice a contracté le 20 mars 2014 un emprunt de 1 422 040 \$ auprès de Desjardins Entreprises, lequel emprunt devant se rembourser avec les économies réalisées grâce au projet. Ce prêt viendra à échéance le 20 mars 2021.

Le CIUSSS MCQ possède suffisamment de liquidités pour procéder immédiatement au remboursement du prêt sans affecter son fonctionnement. Le solde à rembourser en date du 20 février 2018 sera de 677 168 \$ (incluant les intérêts courus). La pénalité pour remboursement par anticipation à cette même date sera de 14 589 \$. Après avoir comparé les économies d'intérêts réalisées combinées à la perte de revenus de placement occasionnée par la diminution de nos liquidités, il s'avère avantageux de procéder au remboursement dès maintenant.

##### **Résolution CA-2018-08**

##### **Remboursement par anticipation d'un emprunt contracté par le Centre de santé et de services sociaux du Haut-Saint-Maurice**

CONSIDÉRANT l'article 172.6 de la Loi sur les services de santé et les services sociaux qui stipule que le conseil d'administration doit s'assurer de l'utilisation économique et efficiente des ressources humaines, matérielles et financières;

CONSIDÉRANT le prêt contracté auprès de Desjardins en mars 2014 portant à intérêts au taux de 2,84 % et dont le solde s'élèvera à 677 168 \$ au 20 février 2018 (incluant les intérêts courus);

CONSIDÉRANT la pénalité de 14 589 \$ pour le remboursement par anticipation du prêt au 20 février 2018;

CONSIDÉRANT les liquidités du CIUSSS MCQ lui permettant de procéder au remboursement par anticipation du prêt sans que cela affecte son fonctionnement;

CONSIDÉRANT l'analyse effectuée et ayant permis de constater que l'économie réalisée en intérêts payés surpassait le coût de la pénalité jumelée aux pertes de revenus de placement occasionnées par la diminution des liquidités;

CONSIDÉRANT la demande de l'institution financière d'obtenir une résolution du conseil d'administration indiquant la volonté de procéder au remboursement par anticipation;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable formulée par le comité de vérification lors de sa rencontre du 17 janvier 2018;

IL EST PROPOSÉ, DÛMENT APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

- d'autoriser le remboursement par anticipation du prêt n<sup>o</sup> 1, rattaché au folio 81400, en date du 20 février 2018.

#### **CA-26-21. NOMINATION DE LA PRÉSIDENTE D'ÉLECTION POUR LES ÉLECTIONS AU DÉPARTEMENT RÉGIONAL DE MÉDECINE GÉNÉRALE**

Conformément au Règlement concernant la composition du comité de direction du DRMG, les modalités d'élection ou de nomination des membres et la durée de leur mandat, le comité de direction du DRMG est composé de trois médecins élus par et parmi les médecins omnipraticiens qui pratiquent en Mauricie et au Centre-du-Québec, de cinq médecins cooptés, d'un représentant facultaire et du président-directeur général. Selon les articles 6 et 7 du Règlement, les trois membres élus ont un mandat de quatre ans et devraient être en poste jusqu'en mai 2018. Le comité de direction demeure en fonction jusqu'à ce qu'ils soient élus ou nommés de nouveau ou remplacés. Selon l'article 7 de ce même règlement, les membres élus doivent procéder à la nomination des cinq autres membres du comité de direction du DRMG.

Le président d'élection ne doit pas être membre du DRMG et le choix proposé a reçu l'aval des deux présidents d'associations représentant les médecins omnipraticiens de la région sociosanitaire de la Mauricie et du Centre-du-Québec (AMOM et AMOBF). Madame Annie Lavigne, spécialiste en procédés administratifs au Bureau de la Présidence-direction générale, a été choisie par le comité de direction du DRMG pour assurer ce rôle. Le scrutin aura lieu le 3 mai 2018.

#### **Résolution CA-2018-09**

#### **Nomination de la présidente d'élection pour les élections au Département régional de médecine générale**

CONSIDÉRANT l'article 417. 3 et 417.4 de la Loi sur les services de santé et les services sociaux prévoyant que la composition spécifique du comité de direction du Département régional de médecine générale [ci-après « DRMG »], les modalités d'élection ou de nomination, ainsi que la durée de leurs mandats sont déterminées par un règlement édicté par les médecins membres du département réunis en assemblée générale;

CONSIDÉRANT le Règlement concernant la composition du comité de direction du DRMG, les modalités d'élection ou de nomination des membres et la durée de leur mandat (R-00-11) qui prévoit que le conseil d'administration du Centre intégré universitaire de santé et de services

sociaux de la Mauricie-et-du-Centre-du-Québec [ci-après « CIUSSS MCQ »] doit nommer le président d'élection au plus tard 60 jours avant la date prévue du scrutin;

CONSIDÉRANT les trois membres élus, D<sup>r</sup> Pierre Martin, D<sup>r</sup> Louis Auger et D<sup>r</sup> Dany Sirois, qui ont un mandat de quatre ans et qui sont en poste jusqu'en mai 2018;

CONSIDÉRANT l'accord des deux (2) présidents des associations représentant les médecins omnipraticiens de la région;

CONSIDÉRANT la résolution du comité de direction du DRMG de demander au conseil d'administration du CIUSSS MCQ de nommer M<sup>me</sup> Annie Lavigne, spécialiste en procédés administratifs à la Présidence-direction générale, comme présidente d'élection des médecins membres du comité de direction du DRMG;

IL EST PROPOSÉ, DÛMENT APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

- de nommer M<sup>me</sup> Annie Lavigne comme présidente d'élection des médecins membres du comité de direction du DRMG.

## RECONNAISSANCE ET BON COUP DU CIUSSS MCQ

### CA-26-22. ADOPTION DE LA POLITIQUE CONCERNANT LA PRÉSENCE DU PROCHE AIDANT SUR TOUTES LES UNITÉS DE SOINS DE COURTE DURÉE ET LES URGENCES

Sur proposition de M. Carl Montpetit, appuyée par M. Michel Larrivée, le sujet cité en titre est soumis à l'étude aux fins d'adoption par le conseil d'administration.

En mai 2016, le CIUSSS MCQ avait été retenu pour participer à ce projet initié par la Fondation canadienne pour l'amélioration des services de santé (FCASS). Ce projet a obtenu l'engagement de la haute direction, du CMDP, des cadres supérieurs et des gestionnaires.

Suite au déploiement du projet pilote « Meilleurs ensemble : main dans la main avec les familles » à Victoriaville, un projet de politique a été élaboré pour l'ensemble de l'établissement. La pratique instaurée vise les cinq (5) centres hospitaliers et les trois (3) installations des unités de courte durée gériatrique (UCDG) et les urgences mineures.

Suite à la présentation de M. Martin D'Amour, directeur adjoint à la qualité, évaluation, performance et éthique, et M<sup>me</sup> Chantal Carignan, chef de service à la qualité, démarche d'agrément et expérience usager, les membres du conseil d'administration sont invités à poser leurs questions ou, le cas échéant, à soumettre des modifications en vue de la prise de décision :

- Comment allez-vous vous assurer auprès des usagers que cette politique répond à leurs attentes? M<sup>me</sup> Carignan signifie que des sondages ont été effectués auprès des usagers et des proches aidants ayant bénéficié du programme depuis son instauration et que d'autres unités de mesure seront éventuellement mises en place.
- Parle-t-on d'un seul proche aidant ou de plusieurs qui peuvent assister un usager? Ils ont la possibilité d'identifier jusqu'à 3 proches aidants, mais un seul peut être présent à la fois. M. D'Amour justifie qu'ils ne veulent pas épuiser les proches, mais bien leur donner la possibilité d'être sur place, l'objectif étant de soutenir l'usager.
- De quelle façon cette politique peut-elle s'appliquer facilement à l'urgence? M. D'Amour partage que c'est le personnel de l'urgence qui avait la volonté de participer. L'application de la politique sera adaptée en fonction des enjeux et selon l'achalandage à l'urgence.
- Comment saurez-vous que la personne est un proche aidant et non seulement un visiteur? Par l'identification faite par l'usager de la personne qui l'accompagnera pendant et après son séjour.

### **Résolution CA-2018-10**

#### **Adoption de la politique concernant la présence du proche aidant sur toutes les unités de soins de courte durée et les urgences**

CONSIDÉRANT l'article 172.4 de la Loi sur les services de santé et services sociaux [ci-après « LSSSS »] qui stipule que le conseil d'administration doit s'assurer de la pertinence, de la qualité, de la sécurité et de l'efficacité des services dispensés;

CONSIDÉRANT l'article 172.5 de la LSSSS qui stipule que le conseil d'administration doit s'assurer du respect des droits des usagers et du traitement diligent de leurs plaintes;

CONSIDÉRANT la procédure de rédaction des documents d'encadrement administratifs (PRO-10-001) qui stipule que le conseil d'administration doit adopter les politiques organisationnelles de l'établissement;

CONSIDÉRANT la volonté du ministère de la Santé et des Services sociaux d'établir un véritable partenariat entre les usagers et les acteurs du réseau;

CONSIDÉRANT les normes d'agrément qui mettent l'accent sur le partenariat avec les usagers et leurs proches;

CONSIDÉRANT les conclusions positives du projet pilote « Meilleurs ensemble : main dans la main avec les familles »;

CONSIDÉRANT que la présence d'un proche aidant en tout temps dans les unités de courte durée et les urgences est une meilleure pratique;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable formulée par le comité de direction lors de sa rencontre du 11 décembre 2017;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable formulée par le comité sur la responsabilité populationnelle lors de sa rencontre du 6 février 2018;

IL EST PROPOSÉ, DÛMENT APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

1. d'adopter le projet de politique concernant la présence du proche aidant sur toutes les unités de soins de courte durée et les urgences (PO-20-004);
2. de mandater le président-directeur général afin d'assurer la diffusion de la présente politique ainsi que son application au sein de l'établissement.

### **PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC**

#### **CA-26-23. PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC**

M. Richard Desrochers précise sommairement les règles applicables à la période de questions, et ce, telles que décrites au Règlement sur la régie interne du conseil d'administration et diffusées sur le site Internet de l'établissement.

*Seul le discours prononcé séance tenante fait foi du texte original.*

1	Intervenante – Organisme	M <sup>me</sup> Sylvie Godin – Répondante politique du syndicat APTS (catégorie 4)
---	--------------------------	------------------------------------------------------------------------------------

	Question ou préoccupation	En tant qu'employeur, d'une part, et en tant que responsable de la dispensation des services de protection de la jeunesse, d'autre part, comment se fait-il que vous n'ayez pas pris la défense de vos services et de votre personnel sur la place publique afin de rassurer la population concernant la situation de crise ayant cours dans le secteur de la protection de la jeunesse?
	Réaction du CIUSSS MCQ	M. Desrochers débute la réponse en mentionnant que le conseil d'administration est très sensibilisé à la situation et que selon son expérience, ce n'est pas par médias interposés qu'il faut l'adresser, mais plutôt directement sur le terrain avec les intervenants concernés. M. Beaumont rappelle que lorsque de telles situations sont portées à l'attention des médias, les directrices des services au niveau de la jeunesse se portent toujours à la défense de leur personnel et démontrent la rigueur de nos processus. De plus, il évoque les rencontres de proximité qu'il a eues avec ces équipes et qu'il ira sous peu les rencontrer à nouveau. Un support au niveau du recrutement, de stratégies proactives, de sollicitation auprès des collègues, d'une meilleure hiérarchisation, etc., continuera de leur être apporté.
2	Intervenant – Organisme	M. Steve Garceau – Directeur à l'exécutif syndical APTS-MCQ, représentant pour la mission centre jeunesse
	Question ou préoccupation	Est-il possible d'avoir un engagement formel de la part du conseil d'administration d'entreprendre de sérieux travaux sur la surcharge de travail, la santé et la sécurité au travail, ainsi que sur la détresse psychologique des travailleurs et travailleuses de la mission centre jeunesse?
	Réaction du CIUSSS MCQ	M. Desrochers réitère l'intérêt soutenu du conseil d'administration par rapport à cette réalité. M. Beaumont ajoute que l'emphase est présentement mise sur la notion d'intégration et de coaching des nouveaux embauchés sur les procédures extrêmement complexes. Quant au climat de travail, il avance qu'il existe une responsabilité partagée entre les gestionnaires et les employés à créer des environnements de travail sains. Pour ce qui est de voir quels travaux ont été effectués à ce sujet, M. Beaumont s'engage à faire un retour auprès de M. Garceau dans les jours qui suivent.
3	Intervenante – Organisme	M <sup>me</sup> Jacynthe Bruneau – Vice-présidente FIQ, Bécancour–Nicolet-Yamaska
	Question ou préoccupation	Quelles seront les mesures concrètes utilisées pour contrer l'usage abusif des heures supplémentaires pour nos membres?
	Réaction du CIUSSS MCQ	M. Beaumont confirme que dans le cadre des négociations locales en cours, les deux parties ont comme priorité de trouver des modalités qui permettront de développer des stratégies structurantes afin de contrer le recours aux heures supplémentaires obligatoires et il est confiant que des solutions seront identifiées très prochainement.

**CA-26-24. ADOPTION DES MODIFICATIONS DE LA STRUCTURE ET DE LA COMPOSITION DES COMITÉS D'ÉTHIQUE DE LA RECHERCHE**

Sur proposition de M. Érik Samson, appuyée par M. Michel Larrivée, le sujet cité en titre est soumis à l'étude aux fins d'adoption par le conseil d'administration.

En avril 2015, il a été demandé aux établissements du réseau de réviser leur structure en éthique. Suite à cette évaluation, un engagement auprès du conseil d'administration a été pris afin de réévaluer la nouvelle structure et le fonctionnement des comités d'éthique de la recherche (CÉR) après la première année de mise en œuvre.

Suite à cette démarche, il a été convenu de recommander deux CÉR, dont un détenant une expertise dans le domaine médical et l'autre détenant une expertise dans les domaines psychosociaux.

Suite à la présentation de M<sup>me</sup> Louise Lavigueur, les membres du conseil d'administration sont invités à poser leurs questions ou, le cas échéant, à soumettre des modifications en vue de la prise de décision :

- Quels sont les mécanismes de communication de ces deux entités afin qu'ils puissent faire preuve de cohésion? M<sup>me</sup> Lavigueur admet que c'est le principal défi, mais un travail sera fait avec le bureau intégré de l'éthique qui assure la communication avec les deux CÉR. Qui plus est, l'événement « Parlons éthique » sera repris cette année.

**Résolution CA-2018-11**

**Adoption des modifications de la structure et de la composition des comités d'éthique de la recherche**

CONSIDÉRANT l'article 172,9<sup>o</sup> de la Loi sur les services de santé et les services sociaux [ci-après « LSSSS »] qui stipule que le conseil d'administration doit s'assurer de la mission d'enseignement et de recherche lorsque l'établissement exploite un centre désigné centre hospitalier universitaire, institut universitaire ou centre affilié universitaire, le cas échéant;

CONSIDÉRANT l'adoption de la structure et de la composition des comités d'éthique de la recherche lors de la séance du conseil d'administration du Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux de la Mauricie-et-du-Centre-du-Québec [ci-après « CIUSSS MCQ »] tenue le 4 octobre 2016 (résolution CA-2016-103);

CONSIDÉRANT la diversité des domaines des recherches réalisées au CIUSSS MCQ;

CONSIDÉRANT la volonté de la Direction de l'enseignement universitaire, de la recherche et de l'innovation de développer la recherche et d'accueillir davantage de projets au CIUSSS MCQ;

CONSIDÉRANT l'importance du développement de compétences spécifiques des membres des comités d'éthique de la recherche [ci-après « CÉR »] dans un champ particulier;

CONSIDÉRANT que les évaluations éthiques des projets provenant du domaine médical nécessitent une expertise différente que pour les projets provenant du domaine psychosocial;

CONSIDÉRANT l'importance de bien connaître le domaine de recherche évalué afin de percevoir les enjeux éthiques qui y sont liés;

CONSIDÉRANT l'obligation d'assurer des évaluations éthiques de qualité;

CONDIDÉRANT le processus d'évaluation de la structure en éthique de la recherche effectué, ainsi que les différentes consultations réalisées;



CONSIDÉRANT la recommandation favorable formulée par le comité de direction lors de sa rencontre du 11 décembre 2017;

IL EST PROPOSÉ, DÛMENT APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

1. d'adopter les modifications de la structure des comités d'éthique de la recherche;
2. d'adopter les modifications de la composition des CÉR.

#### **CA-26-25. ADOPTION DE LA POLITIQUE DE PRÉVENTION ET CONTRÔLE DES INFECTIONS**

Sur proposition de M. Marc Descôteaux, appuyée par M. Érik Samson, le sujet cité en titre est soumis à l'étude aux fins d'adoption par le conseil d'administration.

Suite à la création du CIUSSS MCQ, la rédaction d'une politique harmonisée de prévention et contrôle des infections (PCI) devenait nécessaire. Ce projet de politique a pour but d'offrir aux usagers du CIUSSS MCQ une prestation de soins et de services sécuritaires dans une perspective d'amélioration continue de la qualité. Elle permet de définir les rôles et les responsabilités de chacun des acteurs impliqués dans la lutte contre la transmission des infections nosocomiales afin de s'assurer d'une plus grande harmonisation des pratiques.

Suite à la présentation de M<sup>me</sup> Josée Simoneau, directrice des soins infirmiers, et M<sup>me</sup> Élise Leclair, directrice adjointe au soutien et développement des pratiques professionnelles en soins infirmiers et d'assistance et prévention des infections, les membres du conseil d'administration sont invités à adresser leurs questions ou, le cas échéant, à soumettre des modifications en vue de la prise de décision :

- Quels efforts sont faits afin de faciliter l'accès aux lavabos et de les automatiser? M. Beaumont atteste qu'à chaque fois qu'une rénovation fonctionnelle ou un maintien d'actif est fait, les lavabos sont repositionnés et les meilleures pratiques sont appliquées. L'enjeu demeure au niveau des installations plus anciennes où les sources d'eau ne sont pas toujours accessibles facilement.
- En quoi la diffusion de la politique favorisera-t-elle le geste de se laver les mains alors que tous connaissent les risques de ne pas le faire, mais que certains décident tout de même de ne pas poser le geste? M<sup>me</sup> Leclair soutient que si le message est porté par la haute direction par le fait d'en faire une politique organisationnelle de haute importance, en plus du suivi des infections nosocomiales au tableau de bord du conseil d'administration, le personnel accueillera le message positivement. M<sup>me</sup> Simoneau indique que des actions seront posées par la suite. Les conseils professionnels sont déjà sensibilisés et l'influence entre pairs est d'une grande importance. Il faut se donner les outils nécessaires afin que cette pratique devienne automatique pour tous.
- Un administrateur salue le côté positif au lieu de punitif du logo *Merci de vous laver les mains souvent* et un autre membre demande s'il sera affiché partout? M<sup>me</sup> Simoneau affirme que oui et la réceptivité est très bonne jusqu'à maintenant.
- Est-ce que le savon antibactérien de type « Purell » remplace le savon régulier? M<sup>me</sup> Leclair affirme que oui, sauf lors de cas de bactérie *C. difficile* où il est recommandé d'utiliser de l'eau et du savon.

#### **Résolution CA-2018-12**

##### **Adoption de la politique de prévention et contrôle des infections**

CONSIDÉRANT l'article 172, 4<sup>o</sup> de la Loi sur les services de santé et les services sociaux qui stipule que le conseil d'administration doit s'assurer de la pertinence, de la qualité, de la sécurité et de l'efficacité des services dispensés;

CONSIDÉRANT la procédure de rédaction des documents d'encadrement administratifs (PRO-10-001) qui stipule que le conseil d'administration doit adopter les politiques organisationnelles de l'établissement;

CONSIDÉRANT la nécessité, pour l'établissement, d'avoir une politique de prévention et contrôle des infections harmonisée;

CONSIDÉRANT que la prise en charge des infections nosocomiales doit se traduire par un engagement organisationnel;

CONSIDÉRANT l'engagement de l'établissement envers l'entente de gestion et d'imputabilité qui touche l'hygiène des mains et les taux d'infections nosocomiales;

CONSIDÉRANT la responsabilité d'offrir aux usagers du CIUSSS MCQ une prestation de soins et de services de santé sécuritaires et de qualité;

CONSIDÉRANT les recommandations favorables formulées par le comité exécutif du Conseil des infirmières et infirmiers le 7 juin 2017, par le comité exécutif du Conseil des sages-femmes le 28 juin 2017, par le comité exécutif du Conseil multidisciplinaire le 2 octobre 2017, ainsi que par le comité exécutif du Conseil des médecins, dentistes et pharmaciens lors de sa rencontre le 17 octobre 2017;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable formulée par le comité de direction lors de sa rencontre le 8 janvier 2018;

IL EST PROPOSÉ, DÛMENT APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

1. d'adopter le projet de politique de prévention et contrôle des infections (PO-15D-002);
2. de mandater le président-directeur général pour assurer la diffusion de la présente politique ainsi que son application au sein de l'établissement.

#### **CA-26-26. PRÉSENTATION DU PORTRAIT DE LA RECHERCHE AU CIUSSS MCQ**

L'enseignement et la recherche constituent l'une des missions spécifiques du CIUSSS MCQ, comme le confirment les désignations universitaires obtenues pour l'Institut universitaire en déficience intellectuelle (DI) et en trouble du spectre de l'autisme (TSA) et pour le Centre hospitalier affilié universitaire régional (CHAUR). Les activités de recherche sont importantes pour l'établissement, car elles contribuent directement à développer une culture d'excellence et d'innovation, au bénéfice de la clientèle que nous desservons.

L'univers de la recherche est cependant très compétitif et plusieurs équipes et centres de recherche rivalisent pour avoir accès à un financement toujours limité. Face à cette réalité, le CIUSSS MCQ doit être proactif et faire des choix judicieux en ce qui a trait aux priorités qui lui permettront de tirer son épingle du jeu et de poursuivre son développement.

Au cours des dernières années, le volume de projets de recherche réalisés au CIUSSS MCQ a augmenté et l'établissement a notamment décidé d'investir dans le développement de la recherche clinique et médicale par le démarrage d'une infrastructure (structure et soutien clinique). Cette présentation permet de voir l'état d'avancement des travaux et de discuter des enjeux actuels liés à la recherche, ainsi que des perspectives de développement qui sont envisagées, dans le contexte qui vient d'être décrit.

Suite à la présentation de M. Roger Guimond, directeur administratif de l'enseignement universitaire, de la recherche et de l'innovation, et D<sup>r</sup> André Poirier, codirecteur médical, les administrateurs sont invités à faire part de leurs questions, leurs remarques ou leurs préoccupations :

- Quel est le montant global des subventions allouées? D<sup>r</sup> Poirier commente que pour certains subventionnaires, c'est selon le recrutement, et que pour d'autres, le montant varie selon chacun. Pour les gros organismes subventionnaires quant à eux, les montants sont déterminés à l'avance. M. Guimond prend la question en délibéré afin de colliger l'information et une réponse plus complète sera acheminée aux membres du conseil d'administration ultérieurement.

- Avez-vous identifié les facteurs de succès qui font que le nombre de projets est beaucoup plus élevé dans notre région? M. Guimond explique que c'est la proximité avec notre partenaire principal, qui est l'Université du Québec à Trois-Rivières (UQTR), leur connaissance de notre milieu ainsi que l'affiliation universitaire DI-TSA qui font notre succès.
- Pourquoi le bureau d'éthique de recherche n'apparaît-il pas à votre organigramme? Parce qu'il se doit d'être indépendant.

#### **CA-26-27. APPROBATION DU PLAN D'ÉQUILIBRE BUDGÉTAIRE**

Sur proposition de M. Marcel Dubois, appuyée par M. André Poirier, le sujet cité en titre est soumis à l'étude aux fins d'adoption par le conseil d'administration.

Pour l'exercice financier 2017-2018, une prévision de résultat déficitaire était prévue de 3 278 200 \$ comme présenté et adopté par le conseil d'administration le 9 mai 2017. Cependant, compte tenu du haut taux d'assurance salaire et du coût supplémentaire de certains médicaments, la prévision de résultats au 31 mars 2018 est maintenant estimée à un déficit à la hauteur de 8 986 517 \$. Compte tenu de cette nouvelle donnée, un plan d'équilibre budgétaire (PEB) doit être produit afin de présenter un résultat en équilibre au 31 mars 2018.

Suite à la présentation de M. Jean Giguère, coordonnateur du budget et de la performance financière et partenaire d'affaires des services de soutien, les membres du conseil d'administration sont invités à poser leurs questions ou, le cas échéant, à soumettre des modifications en vue de la prise de décision :

- Quelle est la cible d'économies jusqu'au 31 mars prochain? M. Giguère avance que de 3 à 4 M\$ d'économies pourraient être récupérées.
- Le total des demandes de financement faites auprès du MSSS est à quelle hauteur? Entre 2 et 3 M\$.

#### **Résolution CA-2018-13**

#### **Approbation du plan d'équilibre budgétaire**

CONSIDÉRANT l'article 172, 6° de la Loi sur les services de santé et services sociaux qui stipule que le conseil d'administration doit s'assurer de l'utilisation économique et efficiente des ressources humaines, matérielles et financières;

CONSIDÉRANT la Loi sur l'équilibre budgétaire du réseau public de la santé et des services sociaux dans laquelle il est stipulé qu'un établissement ne peut présenter au déficit d'exploitation;

CONSIDÉRANT la présentation du rapport trimestriel AS-617 à la période 9 au comité de vérification;

CONSIDÉRANT la projection de résultats au 31 mars 2018 en déficit de 8 986 517 \$;

CONSIDÉRANT la circulaire du ministère de la Santé et des Services sociaux portant sur le « Suivi de l'équilibre budgétaire des établissements publics du réseau de la santé et des services sociaux – Exécution du budget » (codification 03.01.61.04) dans laquelle il est stipulé qu'un plan d'équilibre budgétaire [ci-après « PEB »] doit être produit par tout établissement présentant une projection de résultats en déficit;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable du comité de vérification formulée lors de sa rencontre du 17 janvier 2018 d'accepter le PEB tel que proposé;

IL EST PROPOSÉ, DÛMENT APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

1. d'approuvé le plan d'équilibre budgétaire, notamment en utilisant le solde de fonds et en maintenant une gestion rigoureuse des dépenses en incluant la poursuite du déploiement de notre stratégie de la gestion intégrée de la présence au travail;

2. de demander au président-directeur général de déposer au conseil d'administration un rapport de suivi de gestion à la période 12 de l'exercice financier 2017-2018 portant sur :
  - la prévision financière au 31 mars 2018 établie en fonction du rapport trimestriel AS-617 produit à la période 12.

## **CA-26-28. ÉLECTION DU VICE-PRÉSIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

Sur proposition de M. Michel Larrivée, appuyée par M<sup>me</sup> Julie Beaulieu, le sujet cité en titre est soumis à l'étude aux fins d'adoption par le conseil d'administration.

L'article 23 de la LMRSSS prévoit que les membres du conseil d'administration élisent tous les deux ans, parmi les membres indépendants, le vice-président du conseil d'administration. La procédure relative à l'élection des officiers du conseil d'administration est décrite à la section 3 du Règlement sur la régie interne du conseil d'administration. Elle prévoit notamment que :

- l'élection se fait lors d'une rencontre des membres du conseil d'administration, mais pas pendant la séance régulière;
- pour cette élection, le président-directeur général agit à titre de président d'élection et désigne un scrutateur qui ne doit pas être administrateur;
- le président d'élection appelle les propositions de mise en nomination et offre aux proposeurs la possibilité de présenter les candidats proposés;
- après une vérification de l'intérêt des candidats proposés, le président d'élection appelle le vote par bulletin secret. Au besoin, le vote est repris en éliminant la personne ayant reçu le moins de votes;
- s'il n'y a qu'une seule personne mise en nomination, cette dernière est élue par acclamation.

Suite à l'élection effectuée en séance plénière plus tôt ce soir, les résultats de cette élection sont confirmés par résolution du conseil d'administration lors de la présente séance régulière.

Suite à la présentation de M. Desrochers, les membres du conseil d'administration sont invités à poser leurs questions ou, le cas échéant, à soumettre des modifications en vue de la prise de décision : aucune question ou modification n'est adressée.

### **Résolution CA-2018-14**

#### **Élection du vice-président du conseil d'administration**

CONSIDÉRANT l'article 23 de la Loi modifiant l'organisation et la gouvernance du réseau de la santé et des services sociaux notamment par l'abolition des agences régionales (RLRQ, c. O-7.2) prévoyant que les membres du conseil d'administration élisent tous les deux ans, parmi eux, le secrétaire, et parmi les membres indépendants, le vice-président du conseil d'administration;

CONSIDÉRANT la procédure relative à l'élection des officiers du conseil d'administration décrite à la section 3 du Règlement sur la régie interne du conseil d'administration du Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux de la Mauricie-et-du-Centre-du-Québec attribuant d'office le rôle de président d'élection au président-directeur général de l'établissement;

CONSIDÉRANT l'éligibilité et l'intérêt manifesté par M. Marc Descôteaux en acceptant sa mise en candidature à titre de vice-président;

CONSIDÉRANT les résultats de la procédure d'élection conduite sous la responsabilité du président-directeur général lors de la séance plénière du 13 février 2018, afin d'élire, parmi les membres indépendants, le vice-président du conseil d'administration;

IL EST PROPOSÉ, DÛMENT APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

- d'élire M. Marc Descôteaux comme vice-président du conseil d'administration.

## AFFAIRES DIVERSES

### CA-26-29. AFFAIRES DIVERSES

Aucun sujet n'est discuté à cette rubrique de l'ordre du jour.

## LEVÉE DE LA SÉANCE

### CA-26-30. LEVÉE DE LA SÉANCE

Tous les sujets de l'ordre du jour étant épuisés, sur proposition de M. Marcel Dubois, appuyée par M. Michel Larrivée, la séance est levée à 21 h 35.

LE PRÉSIDENT,

LE SECRÉTAIRE,

*Original signé par*

\_\_\_\_\_  
M. Richard Desrochers

*Original signé par*

\_\_\_\_\_  
M. Martin Beaumont  
Président-directeur général